

COTISATION OBLIGATOIRE 2026

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 27 novembre à 09 Heures,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 20, avenue des Droits de l'Homme à ORLÉANS, sous la Présidence de Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents et pouvoirs : 23

Quorum : 16

Date de convocation : 20 novembre 2025

Présents :

- Madame GALZIN Florence - Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Monsieur PELLE Jean-Michel - Adjoint au Maire d'Olivet
- Madame MARTIN Valérie – Maire de Lorris
- Madame DESNOUES Véronique - Adjointe au Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Monsieur BRICHARD Gérard – Maire de Desmonts
- Madame BATAILLE Muriel – Maire de Tournois
- Monsieur HARDOUIN Patrick – Maire de Neuville aux Bois
- Madame AUVRAY Chantal - Adjointe au Maire de Sermaises
- Monsieur NIEUVIARTS Hervé – Maire de Marcilly en Villette
- Monsieur MESAS Jacques – Maire de Beaugency
- Monsieur TURPIN Joël – Maire de Saint Martin d'Abbat
- Monsieur CHOUIN Stéphane – Maire de Saint Hilaire Saint Mesmin
- Monsieur RIVIERE William – Maire de La Neuville sur Essonne
- Monsieur LARCHERON Gérard – Président de la Communauté de communes des 4 Vallées
- Monsieur LACROIX Bruno – Adjoint au maire de Fleury les Aubrais
- Monsieur GABELLE Jean-Pierre - Conseiller Départemental

Etaient absents et excusés mais avaient donné pouvoir :

- | | | |
|------------------------------|---|----------------------------|
| - Monsieur FEVRIER Albert | à | Madame MARTIN Valérie |
| - Madame DURANT-GABORIT Anne | à | Madame GALZIN Florence |
| - Monsieur DEMAUMONT Franck | à | Madame DESNOUES Véronique |
| - Madame MELZASSARD Corinne | à | Monsieur MESAS Jacques |
| - Madame RASTOUL Isabelle | à | Monsieur PELLE Jean-Michel |
| - Monsieur JACQUET David | à | Monsieur NIEUVIARTS Hervé |
| - Monsieur VACHER Philippe | à | Monsieur BRICHARD Gérard |

Étaient absents et excusés :

Madame LEVY Véronique – Madame GAY Catherine

Madame COMTE Delphine, Payeur Centre Val de Loire et Loiret, était excusée à la réunion.

Madame la Présidente rappelle les taux de cotisation appliqués en 2025 :

- La cotisation obligatoire est fixée à 0,65 %
- La cotisation additionnelle est fixée à 0,17 %
- Contribution au socle commun : 0,07%

Les articles L 452-25 et L 452-27 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) disposent que les dépenses supportées par les Centres de Gestion pour l'exercice des missions obligatoires exercées au profit des collectivités et établissements affiliés sont financées par une cotisation obligatoire assise sur la masse des rémunérations versées aux agents relevant de la collectivité ou de l'établissement telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels dressés pour le règlement des charges sociales dues aux organismes de sécurité sociale, au titre de l'assurance maladie.

L'article L 452-28 dudit code prévoit que ce taux est fixé par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion au plus tard le 30 novembre pour l'année suivante, dans la limite d'un maximum de 0,80 %.

Depuis le 1er avril 2023 celui-ci est fixé à 0,65 %.

Il est proposé de reconduire ce taux pour l'année 2026.

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
ORLÉANS, le 04 décembre 2025

La Présidente



Florence GALZIN